

SAISON PATISSERIE

7 rue du marché aux truffes

FRANCE

Tel : +33 7 64 03 47 58

bonjour@saison-patisserie.fr

www.saison-patisserie.fr

N° TVA Intracommunautaire : 737185303989

N° SIRET : 90766573100028

Henry LIENG

Email : henry.lieng@hotmail.com

FACTURE N° 24-11-129

Le jeudi 7 novembre 2024

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	Entremet 8 parts	5,00	36,0190 €	5,50	180,09 €	
	TARTE CHOCOLAT LIEGEOIS INDIVIDUEL	12,00	4,2654 €	5,50	51,18 €	
	ENTREMET QUERCYNOIX INDIVIDUEL	12,00	4,2654 €	5,50	51,18 €	
	ENTREMET VANILLE FRAISE INDIVIDUEL	12,00	4,5498 €	5,50	54,60 €	
	ENTREMET 100% CHOCOLAT INDIVIDUEL	12,00	4,4550 €	5,50	53,46 €	
	ENTREMET CERISE AMARENA INDIVIDUEL	12,00	4,5498 €	5,50	54,60 €	
	RETRAIT (A L'ATELIER) : JEUDI 9 MAI APRES-MIDI OU VENDREDI 10 MAI					

Conditions de paiement :

- 30,00 % soit 140,88 € à payer le : 07/11/2024 (acompte),
- 70,00 % soit 328,72 € à payer le : 07/11/2024 (à réception).

Total HT	445,12 €
TVA (5.50 %)	24,48 €
Total TTC	469,60 €

Coordonnées bancaires : Banque Populaire Occitane

IBAN : FR76 1780 7000 2635 5216 8456 463

BIC/SWIFT : CCBPFRPPTLS

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.